



## MIEUX COMPRENDRE LE MÉCÉNAT



**Maître Xavier Delsol, avocat et associé au sein du cabinet Delsol Avocats. Fondateur et co-responsable du département « Organisations non lucratives ».**

### Pouvez-vous nous rappeler la définition du mécénat ?

Le mécénat consiste en un soutien matériel apporté à un organisme d'intérêt général, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire. Il permet aux particuliers d'affecter leurs impôts (sur le revenu et/ou sur la fortune immobilière) à une cause qui fait écho à leur histoire, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, la logique diffère légèrement : celles-ci bénéficient d'une réduction de 60% de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 20 000 € ou 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe lorsque ce dernier est plus élevé. Le mécénat d'entreprise peut revêtir trois formes :

- 1/ le mécénat financier, la plus courante, implique un don en numéraire ;
- 2/ le mécénat de compétences consiste à mettre à disposition des membres du personnel à titre gracieux, durant leur temps de travail ;
- 3/ le mécénat en nature repose sur un don de biens.

### Quelles sont les approches les plus pertinentes ?

Bien que les dons financiers ponctuels à différentes structures représentent déjà une très belle démarche, nous conseillons à nos clients mécènes d'aborder une approche plus globale, en choisissant une structure et un projet précis à travers un

accompagnement dans la durée, pour un impact plus fort auprès du bénéficiaire. L'entreprise peut ainsi définir une stratégie de mécénat en cohérence avec ses missions et ses valeurs, ce qui optimisera tant son adhésion en interne que son impact sur la cause soutenue.

### Quelle est la différence entre mécénat et parrainage ?

Le mécénat relève véritablement d'une démarche de générosité, de pure philanthropie, tout en constituant un dispositif de réduction fiscale. Le parrainage s'entend quant à lui comme un soutien, apporté à une manifestation, une personne, un produit ou une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Il s'agit donc d'une action commerciale destinée à promouvoir l'image de marque de l'entreprise. L'esprit même de ces deux approches est totalement différent. Le mécénat autorise les contreparties, mais elles sont considérées comme un remerciement et ne doivent en aucun cas excéder 25% du montant des dons.

### Avez-vous un message à transmettre à de futurs mécènes ?

L'entreprise qui opte pour le mécénat choisit d'impliquer ses salariés au-delà de son activité première, dans des causes qui lui sont chères, apportant ainsi sa pierre à un profond changement dans notre société. Le mécénat est également un moyen efficace de soigner l'image et la réputation de l'entreprise tout en véhiculant des valeurs fortes.